



Colloque sur les crimes d'honneur et les mariages forcés

Palais du Luxembourg, salle Clemenceau

Lundi 8 mars 2010

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, la **délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes**, et sa **présidente, Mme Michèle André**, ont l'honneur de vous convier à un colloque consacré aux mariages forcés et aux crimes d'honneur.

Cette journée de débats se déroulera de la façon suivante.

L'**accueil des participants** s'effectuera à **partir de 9 h 00** par le 15 rue de Vaugirard.

A **9 h 30, ouverture du colloque** par Mme Michèle André, présidente de la délégation aux droits des femmes.

DELEGATION

AUX

DROITS DES FEMMES

ET A

L'EGALITE DES CHANCES

ENTRE LES HOMMES

ET LES FEMMES

La matinée (9 h 45 – 12 h 30) sera consacrée aux « mariages forcés »

Elle comportera deux tables rondes successives :

À Une **première table ronde**, intitulée « *Mariages forcés : une réalité française* » s'efforcera d'évoquer les contenus de cette réalité sociale, ses conséquences en termes de santé publique et les souffrances qu'elle génère chez celles qui en sont les victimes, à travers les interventions de **Mme Christelle Hamel**, sociologue à l'Institut national d'études démographiques (INED), du **Dr. Emmanuelle Piet**, médecin, présidente du « Collectif féministe contre le viol », et de **témoins** qui ont contribué à sensibiliser l'opinion publique au caractère inacceptable de ces pratiques.

À Au cours d'une **seconde table ronde**, intitulée « *Quelle prévention ? Quels remèdes ?* », les représentantes d'un certain nombre d'associations présenteront les actions qu'elles entreprennent pour lutter contre les mariages forcés : **Mme Catherine Morbois**, **Mme Carine Favier**, présidente nationale du Planning familial, **Mme Christine Jama**, présidente de « Voix de femmes ». La Chancellerie (Direction des affaires civiles et du Sceau) et le ministère des affaires étrangères (Direction des français de l'étranger) devraient également intervenir au cours de cette table ronde.

Ces deux tables rondes seront suivies d'un débat avec la salle.



Entre 12 h 30 et 14 h 30, un buffet sera servi aux participants en salle René Coty.

L'après-midi (14 h 30 – 17 h 00) sera consacrée aux crimes « dits » d'honneur

Ouverture par **Mme Anne-Marie Lizin**, sénatrice, ancienne ministre, ancienne présidente du Sénat belge

Elle comportera deux tables rondes.

À Au cours de la **première table ronde**, intitulée « *Crimes d'honneur : des pratiques anciennes dans certaines sociétés traditionnelles* », **Mme Lubna Dawani**, avocate jordannienne, directrice adjointe du SIGI Jordan (Sisterhood is global institute), et **Mme Jacqueline Thibault**, présidente de la Fondation « Surgir », exposeront la réalité des crimes d'honneur au Moyen-Orient, la façon dont le droit international envisage de les combattre et le travail des associations pour venir en aide aux victimes.

À La **seconde table ronde**, intitulée « *Comment faire face à des pratiques qui se répandent en Europe et en France* », permettra au **Dr. Ermers**, conseiller auprès de la police néerlandaise pour les « crimes d'honneur », de présenter comment nos voisins hollandais se sont attaqués à un problème dont ils ont pris plus rapidement conscience que nous, ainsi qu'à **Mme Gaye Petek**, présidente de l'association ELELE, et à **Mme Kadija Azouga**, du Mouvement français pour le planning familial, de présenter la perception qu'elles ont de la réalité des crimes d'honneur en France. La Chancellerie devrait présenter les leviers dont dispose la politique pénale pour lutter contre ces crimes.

Ces deux tables rondes seront suivies d'un débat avec la salle.

À Le colloque devrait se terminer par une allocution de **Mme Nadine Morano**, secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité, auprès du ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville (*sous réserve de confirmation*)

Si vous souhaitez assister à ce colloque, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par courriel (delegation-femmes@senat.fr) ou par fax (01.42.34.38.56) le bulletin réponse joint dûment complété. Si vous souhaitez être représentée ou accompagnée par l'un de vos collaborateurs ou par d'autres membres de votre association, merci de nous adresser également un bulletin d'inscription en leur nom.



BULLETIN - RÉPONSE

à envoyer par courriel (delegation-femmes@senat.fr) ou par fax (01.42.34.38.56) avant le 2 mars 2010

Crimes d'honneur et mariages forcés

Colloque – Lundi 8 mars 2010 – Palais du Luxembourg – Salle Clemenceau – 15, rue de Vaugirard – 75006 Paris
Accueil à partir de 9 h 00

M/Mme

Organisme/Fonction

Adresse

Tel Courriel

Participera au colloque et déjeunera mais ne déjeunera pas

L'accès au Palais du Luxembourg est strictement subordonné à l'inscription préalable au colloque et à la présentation sur place d'une pièce d'identité. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Parcs de stationnement : Place Saint-Sulpice et Marché Saint-Germain
Métro : Odéon (ligne 4), Mabillon (ligne 10), Cluny La Sorbonne (ligne 10)
RER : Luxembourg (ligne B), Saint-Michel (ligne C)
Bus : 58, 84, 89 (les plus proches) et aussi 38, 63, 70, 82, 86, 87, 96